

14 03/12/2020 :

Sur la parcelle n°8 plaine de Roquefort, un élément de paysage à protéger (haie) est mentionné : cet élément n'existe pas, la parcelle est entière soumise à l'aménagement forcé.

Alain BUSQUE

La haie (élément de paysage à protéger) délimitée sur le plan sur la parcelle n°63 au Nord n'existe pas. cf aménagement forcé.

Alain BUSQUE